

LFBB / Mise à jour: 29/05/2010

Document de travail des Juges Arbitres

TABLE DES MATIERES

1	MODIFICATIONS SUITE A L'AG 2010.....	3
1.1	Invitation.....	3
1.2	Tirage au Sort	3
1.3	Contrôles au début de chaque journée	3
1.4	INTRODUCTION	4
2	DESIGNATION DES JUGES ARBITRES	4
3	RÔLE DROITS ET DEVOIRS.....	4
3.1	Rôle.....	4
3.2	Devoirs.....	5
4	Conseils au Juge - arbitre	5
5	AVANT LE TOURNOI.....	5
5.1	Invitation.....	5
5.2	Tirage au Sort	7
6	PENDANT LE TOURNOI	8
6.1	Contrôles au début de chaque journée	8
6.2	Tenue des joueurs	9
6.3	Respect des règlements	9
6.4	Tableaux	9
6.5	Tournoi en poule.....	10
6.6	Exclusion de joueurs.....	11
6.7	Mauvaise conduite	11
6.8	Respect des horaires.....	12
6.9	Désignation des arbitres.....	12
6.10	Remplacement du juge-arbitre	13
6.11	Contrôle anti-dopage.....	13
6.12	La feuille d'arbitrage.....	13
7	APRES LE TOURNOI	13
7.1	Tableaux	13
7.2	Feuille de résultats	13
7.3	Secrétariat Général Tournoi (S.G.T.3).....	14
7.3.1	Le rapport du juge-arbitre.....	14
8	INTERCLUBS	16
8.1	Règles communes	16
8.1.1	Ordre des rencontres (FBB 329 – LFBB 613).....	16
8.2	Spécificités Interclubs Nationaux	17
8.2.1	Responsable de rencontre et arbitres	17
8.2.2	Règles de jeu	17
8.2.3	Utilisation des volants (FBB 373).....	17
8.2.4	Equipe alignée lors d'une rencontre (FBB 353).....	17
8.2.5	Remplacements et ordre des rencontres (FBB 357)	18
8.3	Spécificités Interclubs de Ligue.....	19
8.3.1	Juge-arbitre.....	19
8.3.2	Règles de jeu	19
8.3.3	Utilisation des volants (LFBB 616).....	19
8.3.4	Equipe alignée lors d'une rencontre	19
8.3.5	Classement des joueurs	21
8.3.6	Remplacements et ordre des rencontres	21
8.3.7	Réception – Horaire – Interruption de rencontre.....	21
8.4	Spécificités Coupe de la Ligue	22
8.4.1	Règlements généraux	22
8.4.2	Juge-arbitre.....	22
8.4.3	Réception – Horaire – Interruption de rencontre.....	22

8.4.4	Utilisation des volants	22
8.4.5	Equipe alignée lors d'une rencontre	22
8.4.6	Remplacements et ordre des rencontres	22
8.4.7	Déroulement d'une rencontre	22

1 MODIFICATIONS SUITE A L'AG 2010

1.1 Invitation

1.2 Tirage au Sort

1.3 Contrôles au début de chaque journée

1.4 INTRODUCTION

Le but de ce document est de préciser le rôle, les droits et les devoirs du juge-arbitre dans le cadre d'un tournoi et d'expliquer toutes les responsabilités qui lui incombent, avant, pendant et après le tournoi ou lors d'un interclubs.

Cet outil est nécessaire dans l'étude des règlements, mais, servira également pendant les stages d'arbitre ou juge-arbitre adjoint. Prenez l'habitude de l'avoir près de vous ainsi que vos règlements quand vous partez en tournois, interclubs, etc.

N'hésitez pas à questionner les différents responsables de districts sur certains points qui pourraient paraître litigieux.

Ce document doit être vivant, n'ayez donc pas peur de suggérer des modifications et de fournir toute indication qui vous paraît importante, compte tenu de votre expérience sur le terrain.

Pour la commission arbitrage

Paul DEGEN

degen@lfb.net

2 DESIGNATION DES JUGES ARBITRES

Selon l'article 403, « Pour être considéré comme actif, les arbitres, quel que soit leur grade, doivent effectuer un minimum de prestation au cours d'une saison. »

Au cours d'une réunion organisée par les responsables de districts en fin de saison (fin mai – début juin), les juges - arbitres qui officieront lors de la nouvelle saison sont répartis pour les différents tournois organisés au sein du district, en fonction des desiderata exprimés par les clubs et par chaque arbitre de Ligue.

Les arbitres qui officieront aux cours des différents championnats ou tournois BBAC sont également désignés au cours de la même réunion.

3 RÔLE DROITS ET DEVOIRS

3.1 Rôle

Le juge-arbitre n'est pas chargé de l'organisation générale de la compétition et en particulier du lancement des parties et de l'avancement des différentes disciplines. Ceci incombe aux Organisateurs du tournoi.

Le juge-arbitre est responsable de la régularité sportive d'une compétition. Il peut prendre toutes les décisions qu'il juge utile pour garantir cette régularité. Il les prend seul, s'appuyant sur les règlements en vigueur, son expérience personnelle, sa conscience et toujours dans ce qu'il estime être l'intérêt supérieur de l'ensemble des joueurs, de la compétition et du sport. Il en prend l'entière responsabilité envers la Fédération, la Ligue, la Commission Arbitrage, les Organisateurs et les Joueurs. Ses décisions sont sans appel.

Le juge-arbitre est à la disposition de tous les joueurs. Ceux-ci peuvent et doivent faire appel à lui, et il prête assistance (FBB 119 12).

3.2 Devoirs

Le premier devoir d'un juge-arbitre est de connaître parfaitement ses règlements, non seulement les Règles de Jeu, mais également les règlements particuliers aux différentes compétitions (Tournois FBB et LFBB, Interclubs FBB et LFBB, Coupe de la LFBB...)

- Le juge-arbitre assume l'entière direction pour tout ce qui concerne l'application des règlements (FBB 119 4).

Le deuxième devoir d'un juge-arbitre est de faire respecter les règlements en vigueur, et de les appliquer dans toute leur rigueur, même si lui-même les considère comme inopportun ou inapproprié.

4 Conseils au Juge - arbitre

- Se munir d'accessoires essentiels.
 - Règles officielles du Badminton et recommandations aux officiels
 - Règlements nationaux (FBB) et de Ligue (LFBB)
 - Réglette (pour prendre les dimensions d'éléments publicitaires sur les vêtements).
 - Mètre pour vérifier la hauteur du filet
 - Montre précise ou chronomètre.
 - Thermomètre (afin de pouvoir prendre des décisions quant aux essais des volants).
 - Un exemplaire du programme officiel, de l'horaire et de tout autre renseignement sur le déroulement de la compétition.
 - Bloc notes, ou tablette et papier, pour prendre des notes et écrire des messages.
- Donner des décisions claires et précises.
- Eviter toute tentation de compromis. Toute question soumise au Juge-Arbitre exigera normalement une stricte interprétation des règles ou des règlements ; les aspects touchant au fair-play ayant en général été réglés par un Arbitre ou un autre officiel.
- Refuser toute demande injustifiée de remplacement d'un Arbitre ou d'un Juge de Ligne ; ceux-ci méritent le soutien de l'instance supérieure.
- Dans la mesure du possible, éviter d'intervenir dans le processus opérationnel ou de prendre des décisions à ce niveau. Le Juge-Arbitre ne devrait intervenir que dans les cas de non-respect flagrant des règles etc. ..., exigeant une mise au point immédiate.
- Tout faire pour assurer un traitement équitable et impartial à tous les participants.

5 AVANT LE TOURNOI

5.1 Invitation

Ce document doit mentionner obligatoirement les règlements de la compétition et doit être approuvé par le **juge-arbitre** et ensuite par la Commission Sportive. (FBB 109.3 – LFBB 508)

Après vérification de l'invitation, **le juge-arbitre** signera celle-ci avant l'expédition aux clubs. Une copie sera envoyée à la commission arbitrage et classement.

Les mentions obligatoires sur l'invitation sont les suivantes :

FBB 109 LFBB 508
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que l'on joue d'après les règlements de la F.B.B. Cela concerne tous les championnats, compétitions ou tournois à partir d'une dénomination nationale. Tous les autres tournois peuvent être joués d'après les règlements des Ligues V.B.L./L.F.B.B. en respectant l'article 102 des présents règlements. Les tournois du type 100/1 à 100/9, et 100/13 et 100/17 sont joués suivant les règlements B.W.F. sauf en ce qui concerne les vêtements et la publicité. (art.117 et 118) ▪ Le type de volant prescrit (et la couleur pour les volants en plastique); celui-ci sera en vente dans la salle. ▪ Que le fait de s'inscrire entraîne l'obligation de s'acquitter du montant de l'inscription (suivant art.112.) ▪ Qu'au cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, on jouera en poule(s), où la discipline sera annulée, ou couplée à une série supérieure. ▪ La date, l'heure et l'endroit du tirage au sort du tournoi. ▪ Le nombre de salles utilisées, avec mention de l' (des) adresse(s) et du (des) numéro(s) de téléphone. ▪ Les conditions particulières s'il y en a. ▪ Les dispositions de l'art.112. (facultatif) ▪ Le nom du responsable en cas de contrôle "antidoping". <p>Les joueurs qui prennent des médicaments doivent fournir au juge-arbitre ou au responsable « anti-doping » une attestation médicale sous enveloppe avant le début du tournoi. Ils sont tenus de la récupérer après le tournoi. Dans tous les tournois organisés par des clubs de la LFBB cet article est abrogé par : Les joueurs qui prennent des médicaments doivent avoir envoyé AVANT le tournoi une Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT), disponible sur le site de la LFBB) au responsable de la commission médicale de la LFBB.</p>

- Il est recommandé de mentionner sur l'invitation:
 - L'horaire du tournoi (attention de respecter les horaires autorisés selon le type de tournoi (National : 108 – Ligue 507) ; Plus de dérogation pour débiter à 8h30 n'est possible pour les tournois nationaux
 - Les modalités en matière de coaching ;
 - En cas de tournoi en poule, les critères de désignation du meilleur deuxième devraient idéalement être décrits dans l'invitation. A défaut, il faut les afficher au début du tournoi près des tableaux et surtout, le préciser lors de l'envoi des résultats et des tableaux (rapport du JA et tableaux).
 - Les règles appliquées pour les joueurs non en ordre :
 - Refus d'inscription
 - Inscription supprimée à la date de clôture
 - Inscription supprimée à la date du tirage au sort

- Interdiction de s'aligner le jour de la compétition
- Dépôt de la caution

La commission d'arbitrage préconise d'éviter la désignation d'un meilleur deuxième et d'organiser plutôt une poule finale à 3 quand c'est possible (le nombre de matches est identique).

- De faire préciser une date de début d'acceptation des inscriptions, et surtout de faire préciser que chaque joueur d'une paire, doit confirmer individuellement son inscription auprès du comité organisateur.

5.2 Tirage au Sort

- Le **juge-arbitre** est responsable de l'organisation du tirage au sort du tournoi. Le tirage au sort s'effectue sous le contrôle et la responsabilité d'un **juge-arbitre** désigné par la commission d'arbitrage concernée (FBB 205 2).
- Le juge-arbitre, ou en son absence, le secrétaire du comité organisateur est responsable de l'organisation du tirage au sort des tournois par élimination (LFBB 705).
- Le juge-arbitre vérifiera spécialement le placement correct des têtes de séries (FBB 209) et des exempts FBB 209).
- En cas de manque de têtes de série, le juge-arbitre peut lui-même désigner des joueurs protégés s'il s'estime compétent pour le faire (FBB 209 6).
- Le tableau de chaque série et discipline est établi d'après l'ordre du tirage au sort et les originaux doivent obligatoirement être signés par le **juge-arbitre** (FBB 205 4) ou le secrétaire du comité organisateur et par deux témoins (LFBB 705).
- Tout juge-arbitre ou membre du comité organisateur qui falsifie un tirage au sort ou enfreint un règlement volontairement ou par ignorance est passible de sanctions (LFBB 705).
- Avant le tirage au sort, le **au juge-arbitre doit** :
 - vérifier les inscriptions avec les formulaires d'inscription (éventuellement par sondage) ;
 - de vérifier que le contenu de l'invitation est respecté (disciplines – poules ou élimination – horaire,...) ;
 - de demander une copie du SGT2 (liste alphabétique des participants à la compétition. Il disposera ainsi d'un document lui permettant de faire face à d'éventuelles réclamations concernant l'inscription.
 - de s'assurer que le nombre de matches programmé est compatible avec l'horaire prévu et le nombre de terrains ;
 - de vérifier également que la durée programmée des matches est raisonnable ;
 - de s'assurer que le dernier match de chaque jour est lancé AU MINIMUM une demi-heure avant l'heure limite fixée par les règlements, pour se préserver de tout retard éventuel.

- Des statistiques sur la durée des matches ont été effectuées lors de différents tournois. Ces temps sont calculés entre l'heure de lancement du match et le dernier point du match. Il a constaté qu'il faut entre 5 et 10 minutes en moyenne pour les joueurs se présentent sur le terrain. :
 - Samedi : Séries D et C2 28 minutes – Séries C1, B2 et B1 36 minutes
 - Dimanche 36 minutes
 - Finales 45 minutes
 - Tournois jeunes : de 12 à 33 minutes

Au besoin le nombre d'inscriptions sera limité en fonction de la durée totale et du nombre de terrains disponibles (FBB 108.5).

- Après le tirage au sort, il est conseillé au **juge-arbitre** demander une copie des tableaux originaux qu'il conservera avec lui le jour du tournoi.
- Si le juge-arbitre ne peut se déplacer pour assister au tirage au sort, il DOIT quand même faire toutes les vérifications reprises plus haut en termes de :
 - Respect de l'invitation
 - Horaire.
- Trousse de secours :
 - La commission arbitrage recommande au juge-arbitre de rappeler aux organisateurs :
 - d'avoir une trousse de secours complète conformément à l'article C306,
 - que son contenu sera vérifié le jour du tournoi
 - qu'un rapport sera fait en cas de trousse incomplète ou inexistante.
 -

6 PENDANT LE TOURNOI

6.1 Contrôles au début de chaque journée

Avant le début de la journée, le **juge-arbitre** doit contrôler l'état de la salle :

- Vérifier que les poteaux sont sur les lignes de côté de Doubles ;
- Vérifier la hauteur du filet et s'assurer qu'il n'y a pas d'espace entre les extrémités du filet et les poteaux;
- Se renseigner s'il y a des règlements particuliers concernant le volant qui touche un obstacle;
- Vérifier l'exactitude des renseignements mentionnés sur le SGT3 (notamment en matière de terrains employés par l'organisateur) ;
- Vérifier que les tableaux affichés sont conformes à ceux récoltés lors du tirage au sort ;
- Signer les tableaux.

- Vérifier le contenu de la trousse de secours (voir C306) et mentionner tout manquement sur le rapport

6.2 Tenue des joueurs

Les règlements LFBB 518 concernant la tenue ont été complètement retravaillés pour s'aligner sur les règles internationales. Même si les règlements FBB n'ont pas encore été changés, la commission arbitrage recommande d'appliquer les règlements LFBB même pour les tournois nationaux.

6.3 Respect des règlements

- **Le juge-arbitre** est responsable de la discipline dans la salle et peut prendre les mesures nécessaires à cette fin (FBB 119 9).
- **Le juge-arbitre** décide dans tous les cas où l'arbitre se déclare incompetent, et intervient lorsqu'il constate que l'arbitre n'interprète pas correctement les règles du jeu (FBB 119 11).
- **Le juge-arbitre** est en droit de fixer des règles qui dérogent aux prescriptions énumérées en matière de hauteur de salle, excepté en ce qui concerne les obstacles éventuels. Par ex.: Un anneau de basket, qui pend au-dessus d'un terrain de jeu, un câble qui traverse un terrain et pend à moins de 8 m., etc. (FBB 128 3).
- En ce qui concerne les règles de jeu, c'est l'arbitre qui les fait appliquer. **Le juge-arbitre** n'intervient que si les joueurs ou l'arbitre font appel à lui pour trancher un différend ne relevant pas d'un point de fait (volant in ou out) mais de l'application des règles.
- Cependant, si, en l'absence d'arbitre, **le juge-arbitre** constate une faute systématique et continue d'un point d'une règle de jeu (service fautif), pouvant influencer le résultat, il est de son devoir de le signaler au joueur fautif lors de la première interruption de jeu.

6.4 Tableaux

- Le juge-arbitre doit signer tous les tableaux affichés dans la salle (FBB 204 2 a – LFBB 707).
- Les seules modifications autorisées après le tirage au sort sont celles décrites dans l'article FBB 207. Toutes ces modifications se font sous la seule responsabilité du **juge-arbitre** :
 - Uniquement en double ;
 - En cas de blessures, maladies ou d'autres empêchements ou absences incontestables
 - Pas de nouvelles paires ;
 - Le remplaçant doit être inscrit au tournoi ;
 - Le remplacement doit être effectué avant le début du premier match du joueur défaillant ;
 - Les paires reconstruites sont placées correctement dans les tableaux.

- Le délai pour protester contre le remplacement est laissé à l'appréciation du **juge-arbitre**. La fin du délai est indiquée sur le tableau de la discipline concernée (FBB 207 4 - LFBB 707).
- Dans tout tournoi, le tableau original des épreuves de chaque discipline établi suivant les règles du présent règlement, doit rester à la disposition du **juge-arbitre** (LFBB 703).
- Toute modification doit être mentionnée dans les tableaux de la manière suivante :
 - Si un joueur tête de série se désiste en double, la nouvelle paire n'est plus considérée comme tête de série (elle ne doit donc plus être soulignée) ;
 - Si deux joueurs issus du tableau forment une nouvelle paire, la nouvelle paire occupera la place du plus haut placé sur le tableau ;
 - La fin du délai pour protester est indiquée sur le tableau de la discipline concernée FBB 207 4 - LFBB 707).
 - Toutes les modifications aux tableaux doivent être paraphées par le juge-arbitre (spécialement sur la version finale des tableaux qui sont envoyés) (FBB 207 9).
- Il est conseillé au **juge-arbitre** de travailler de la manière suivante :
 - Lors de toute modification, parapher l'exemplaire qui sera affiché et surtout annoter son exemplaire des tableaux (demandé à l'issue du tirage au sort) ;
 - A la fin du tournoi ; rapprocher son exemplaire annoté et parapher les exemplaires des tableaux finaux.

6.5 Tournoi en poule

- Remplacement

Le remplacement peut être effectué jusqu'au moment prévu pour la première rencontre du joueur à remplacer. Les règles de remplacement sont les mêmes que pour un tableau en élimination directe (LFBB 712 b - FBB 214)
- Blessure – Walk Over

Lorsqu'une maladie, blessure ou autres circonstances imprévues empêchent un joueur/paire de jouer tous les matchs de la poule, **tous les résultats de ce joueur/paire seront supprimés** (LFBB 712 b - FBB 214).
- Résultats des poules

Ne faites pas confiance aux résultats proposés par le logiciel du tournoi, il n'est pas toujours fiable. Vérifiez-le en vous basant sur les règlements (LFBB 712 A 7 - FBB 213 1 6)
- Meilleur Deuxième

Les critères de désignation du meilleur deuxième devraient idéalement être décrits dans l'invitation. A défaut, il faut les afficher au début du tournoi près des tableaux et surtout, le préciser lors de l'envoi des résultats et des tableaux (rapport du JA et tableaux).

La commission d'arbitrage préconise d'éviter la désignation d'un meilleur deuxième et d'organiser plutôt une poule finale à 3 quand c'est possible (le nombre de matches est identique).

6.6 Exclusion de joueurs

- A la demande du comité organisateur, **le juge-arbitre** peut exclure le joueur dont les actes, le comportement, l'attitude ou les propos laissent à désirer (FBB 107.8).
- **Le juge-arbitre** peut prononcer la disqualification d'un joueur en cas de dépassement du temps imparti pour les interruptions (FBB 116 8).
- **Le juge-arbitre** peut refuser l'accès au terrain et disqualifier un joueur habillé de manière non-conforme (FBB 117).
- **Le juge-arbitre** est le seul à pouvoir prononcer l'exclusion ou l'élimination par W.O. d'un ou de plusieurs joueurs (FBB 119 7)

6.7 Mauvaise conduite

Trop souvent des joueurs se rendent coupables d'exclamations ou de gestes de dépit (lancement de raquette, coups dans le filet, les piquets, les bouteilles, les sacs).

Or, les règles de badminton dictées par la BWF sont très claires à ce sujet:

- Un joueur ne doit pas se conduire de manière offensante (16.6.3) ou se rendre coupable de conduite répréhensible et non définie par ailleurs dans les Règles du Badminton (16.6.4).
- L'arbitre doit sanctionner tout manquement en donnant un avertissement ou compter une faute à l'équipe en infraction et signaler immédiatement l'équipe qui est en faute, au Juge-arbitre qui a le pouvoir de disqualifier cette équipe du match (16.7).

De plus, avec le nouveau décret de la Communauté Française, les règlements FBB obligent les joueurs de respecter le code éthique sportive (Art 217)

La commission d'arbitrage recommande à l'ensemble des arbitres et juges-arbitres d'appliquer les principes suivants :

- Exclamations :
 - Première fois : avertissement verbal
 - Deuxième fois : Carte jaune
 - Troisième fois : Carte rouge pour appeler le Juge-arbitre et sanction d'un point
 - Quatrième fois : Carte noire, perte du match et exclusion du tournoi / interclubs et rapport demandant une sanction
- Coups dans le filet, les piquets, les bouteilles, les sacs:
 - Première fois : Carte rouge pour appeler le Juge-arbitre et sanction d'un point
 - Deuxième fois : Carte noire, perte du match et exclusion du tournoi / interclubs et rapport demandant une sanction
- Lancement de raquette :
 - Carte noire, perte du match et exclusion du tournoi / interclubs et rapport demandant une sanction.

Comme les règlements LFBB prévoient divers types de sanctions en fonction de la gravité de la faute (Art 217), toute sanction sera mentionnée dans le rapport du juge-arbitre ou dans les commentaires mentionnés sur la feuille d'interclubs, et la Commission Sportive prendra les sanctions en conséquence.

6.8 Respect des horaires

- Lorsque l'heure prévue pour un match est dépassée de 15 minutes, **le juge-arbitre** peut prononcer la disqualification du joueur concerné pour la discipline concernée (FBB 116 2).
- **Le juge arbitre** est le seul à autoriser les joueurs à quitter la salle (FBB 116 4).
- Le dépassement du temps imparti pour peut entraîner la disqualification. Celle-ci doit être prononcée par **le juge-arbitre** (FBB 116 8)
- Le juge-arbitre décide de l'interruption ou non d'un match (FBB 119 10).
- Lors d'un match, en cas de blessure ou de maladie, l'arbitre (ou à défaut **le juge-arbitre** en absence de l'arbitre) est le seul à pouvoir accorder une interruption du match. La durée de l'interruption et la reprise du match sont laissées à l'appréciation du **juge-arbitre** (FBB 123 1).
- Il a été constaté que 7 à 10 minutes s'écoulent entre le moment où un match est lancé et entre le premier point du match. Ce laps de temps est croissant en fonction du classement des joueurs.
- Il est conseillé à l'arbitre de contrôler régulièrement l'état d'avancement du tournoi par rapport à l'horaire prévu, et d'appliquer les conseils suivants pour gagner du temps:
 - Demander à la table d'annoncer systématiquement le match suivant pour que les joueurs puissent se préparer ;
 - Demander à la table de ne pas attendre que la feuille de match revienne pour lancer le match suivant ;
 - Faire respecter strictement le temps d'échauffement (3 minutes minimum). Si nécessaire, rappeler au joueur que le temps d'échauffement commence dès le lancement du match.

6.9 Désignation des arbitres

- **Le juge-arbitre** désigne les arbitres pour tous les matchs des championnats de ligue, nationaux et internationaux (FBB 119 5).
- Pour tous les autres tournois, **le juge-arbitre** désigne les arbitres pour les demi-finales et finales. La demande d'arbitres est faite suivant les dispositions de la com-

mission d'arbitrage de la ligue concernée. C'est valable également pour les championnats de ligue, province et/ou district (FBB 119 6).

- Tout joueur inscrit à un tournoi/compétition peut être désigné pour arbitrer ou comme juge de ligne. En cas de refus non motivé au **juge-arbitre**, celui-ci peut prononcer l'exclusion du joueur de la compétition ou du tournoi concerné (FBB 119 7).
- Pendant le match, tout joueur peut demander le remplacement d'un arbitre, juge de ligne ou juge de service et ce à la fin d'un échange. Cette demande doit être motivée. **Le juge-arbitre** (referee) prend la décision (FBB 122 3).

6.10 Remplacement du juge-arbitre

- Si **le juge-arbitre** est absent pour quelque raison que ce soit, il désignera un arbitre le remplaçant investi des mêmes pouvoirs. Ce remplacement est communiqué à tous les participants (FBB 119 9)

6.11 Contrôle anti-dopage

- Les joueurs qui prennent des médicaments doivent fournir au **juge-arbitre** ou au responsable « anti-doping » une attestation médicale sous enveloppe avant le début du tournoi. Ils sont tenus de la récupérer après le tournoi (FBB 109 5 J)
- Bien que l'article 109 n'aie pas été modifié au niveau FBB, il est abrogé pour les tournois organisés par des clubs LFBB. Le joueur qui prend des médicaments devra envoyer à la commission médicale une Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT) précisant la nature des médicaments prescrits et la durée de la prescription. En cas de contrôle positif, seuls les substances décrites dans l'AUT seront utilisées.

6.12 La feuille d'arbitrage

Voir document FBBF 2008 Feuille de match – scoringblad

7 APRES LE TOURNOI

7.1 Tableaux

- Les tableaux doivent être adressés, **signés par le juge-arbitre**, aux responsables des deux ligues. Voir rubrique « envoi des tableaux dans l'annuaire ».
 - Dans les 72 heures pour un tournoi de ligue (LFBB 704).
 - Dans les 48 heures pour un tournoi national (FBB 204 3 3).
- Toute modification dans un tournoi de double doit être paraphée par **le juge-arbitre** (FBB 207 5 e – LFBB 707).

7.2 Feuille de résultats

Ces documents doivent être établis pour chaque série et transmis, **signés par le juge-arbitre**/aux responsables des

deux ligues (Voir rubrique « envoi des tableaux dans l'annuaire »).

- Dans les 72 heures pour un tournoi de ligue. Art 704.
- Dans les 48 heures pour un tournoi national. FBB 204 3 3).

Ils doivent mentionner les coordonnées des joueurs, ayant dans l'ordre:

- 1- Remporté la victoire.
- 2-Atteint la finale.
- 3- ½ finales respectives.

7.3 Secrétariat Général Tournoi (S.G.T.3)

Ce document reprend **la liste des joueurs non en règle ayant participé au tournoi et la liste des absents**. Il est établi et signé par le **juge - arbitre qui en est responsable**.

Une nouvelle mouture du SGT3 a été votée par le dernier conseil d'administration de la LFBB. Sa structure ne change pas. Il comprend toujours les 3 parties :

- Joueurs non en ordre
- Liste des absents
- Correction orthographique.

Il y a plus de place pour commenter chaque annotation (jour d'absence, raison de l'absence,...).

7.3.1 Le rapport du juge-arbitre

A faire parvenir dans les 48 heures au **responsable de district de la commission d'arbitrage**.

Ce document regroupe:

- Renseignements administratifs concernant la compétition.
- Horaires et le déroulement du tournoi.
- Incidents pendant le tournoi.
- Renseignements généraux concernant le tournoi.
- Joueurs en infraction ou ayant fait l'objet d'une remarque.

Le rapport du juge-arbitre est le seul document officiel dont dispose la commission arbitrage, pour être informée du déroulement du tournoi et prendre les mesures adéquates (avertissement, amendes, suspensions ...) si nécessaire.

Le but de ce rapport n'est pas de compliquer la vie du juge-arbitre. Il essaie de regrouper toutes les informations qui seront utiles pour informer la Commission Arbitrage du déroulement des tournois et améliorer les conditions de jeu.

De trop nombreux cas se sont produits dans le passé pour lequel aucune sanction n'a pu être appliquée ou a été rejetée par la commission d'appel, faute d'éléments probants dans le rapport du juge-arbitre

La commission arbitrage invite donc chaque juge-arbitre à remplir scrupuleusement son rapport et à y annoter en plus des informations requises:

- Son appréciation sur l'organisation générale du tournoi d'un point de vue sportif (aménagement de la salle, respect des horaires, gestion de la table, comportement vis-à-vis du juge arbitre...);
- Toutes les infractions aux règlements constatées (de la part des organisateurs, des joueurs ou des spectateurs);
- Une explication détaillée des faits qui provoquée l'avertissement d'un sujet;
- Une explication détaillée du raisonnement suivi pour prendre toute décision susceptible d'être contestée.
- Tout fait jugé nécessaire de porter à la connaissance de la commission d'arbitrage, en vue d'en améliorer son fonctionnement ou la qualité des prestations de ses membres.
- La liste des joueurs ayant reçu un carton jaune, rouge ou noir avec une explication détaillée des motifs de la sanction.

Si un espace prévu est trop étroit, il est toujours possible de compléter le rapport sur un feuillet libre, pour autant que ce soit indiqué sur le document de base.

▪ Renseignements généraux

- Nom du juge-arbitre et de son adjoint ou remplacement éventuel : S'il s'agit d'un juge-arbitre stagiaire, indiquer également le nom du superviseur de la Commission Arbitrage
- Nom du tournoi : Dénomination du tournoi
- Secrétaire du tournoi : Responsable du tournoi au sein du comité organisateur auprès de la LFBB

▪ Renseignements administratifs

- Tirage au sort :
Date à laquelle le tirage au sort a eu lieu ;
Présence du juge-arbitre ou motif de son absence.
- Date du tournoi : La date du dernier jour (finale).
- Type : Indiquer « International, National, Ligue District, Championnat... »
- Catégories : A, B, C, ou D même si toutes les disciplines d'une série ne sont pas pratiquées.
- Nombre de participants : Le nombre de joueurs et joueuses inscrites.
- Nombre de matches : Prévision sur base du tirage au sort
- Remarques : ex DMx uniquement, par équipes,...

▪ Horaire et déroulement du tournoi

Pour chaque jour de compétition, indiquer le nombre de terrains utilisés, le nombre de matches réellement joués, l'heure de début et de fin.

Si plusieurs salles sont utilisées, employer une ligne par salle

- **Commentaires et remarques complémentaires**

Essayons d'être objectifs, mais sans complaisance. Les lacunes indiquées doivent être signalées aux organisateurs pour leur permettre de s'améliorer.

- **Joueurs en infraction ou ayant fait l'objet d'un avertissement**

Mentionner les joueurs ayant reçu un carton jaune, rouge ou noir avec une explication détaillée des motifs de la sanction.

Donner un maximum de renseignements qui aidera la commission discipline à mieux cerner les problèmes, mais il s'agit ici uniquement des petits incidents qui ont trouvé une solution ou des absences justifiées ou non qui influencent le déroulement du tournoi.

Si un incident plus grave a été constaté, il doit figurer dans ce rapport, mais en indiquant qu'un rapport circonstancié a été (ou sera) rédigé et transmis à la Commission Arbitrage.

8 INTERCLUBS

8.1 Règles communes

8.1.1 Ordre des rencontres (FBB 329 – LFBB 613)

Le règlement autorise le juge-arbitre de modifier l'ordre des rencontres en fonction de l'horaire. Cependant, il est primordial de respecter l'ordre des rencontres au sein d'une même discipline pour éviter tout problème en cas de remplacement pour blessure

- Interclubs mixtes
 1. double messieurs
 2. double dames
 3. simple messieurs N°1
 4. simple messieurs N°2
 5. simple dames N°1
 6. simple dames N°2
 7. double mixte N°1
 8. double mixte N°2

- Interclubs non mixtes
 1. double N°1
 2. double N°2
 3. double N°3
 4. double N°4
 5. simple N°1
 6. simple N°2
 7. simple N°3
 8. simple N°4

8.2 Spécificités Interclubs Nationaux

8.2.1 Responsable de rencontre et arbitres

- La commission arbitrage de la FBB désigne deux responsables de rencontre par jour de compétition (FBB 376)
- Le responsable de rencontre est chargé de veiller au bon déroulement de la rencontre. Le responsable de la rencontre tranchera sur tous les différents surgissant pendant la rencontre. Il joue également le rôle d'administrateur en cas de contrôle anti-dopage par un organisme extérieur. Le nom du responsable de la rencontre sera indiqué sur la feuille de résultats et le formulaire "composition d'équipe" (FBB 376).
- Après contrôle des formulaires de formation d'équipe, le responsable de la rencontre doit permettre la consultation de ces formulaires pendant la rencontre (FBB 353).
- Pour chaque rencontre, le responsable de la rencontre doit conformément à l'article 107.7 des règlements généraux sur l'organisation de rencontres (C.100 - F.B.B.) contrôler si les joueurs sont en ordre.
- Il peut interdire la participation d'un joueur en cas de fausse déclaration avant le début de la compétition, du tournoi ou du championnat et/ou en cas de non présentation de la carte de membre (FBB 107.7).
- En 1^{ère} division nationale, les matches d'une rencontre sont arbitrés par des arbitres officiels désigné par la commission arbitrage de la FBB (FBB 377)

8.2.2 Règles de jeu

- Les rencontres sont jouées conformément aux règles déterminées par la FBB. Chaque match est joué suivant les règles de jeu déterminées par le BWF. (FBB307)

8.2.3 Utilisation des volants (FBB 373)

- Les rencontres de la compétition d'interclubs FBB se jouent avec des volants en plumes.

8.2.4 Equipe alignée lors d'une rencontre (FBB 353)

- Tout joueur, membre de la LFBB ou de la VBL, figurant sur la liste de membres d'un club ou ayant été cédé provisoirement à ce club conformément au règlement en vigueur en matière de prêt, qui remplit les conditions de l'article 111 (C100 - FBB) et répond aux dispositions des C300 peut être aligné dans une équipe de compétition de ce club.
- Pour être complète, une équipe doit comprendre au moins deux messieurs et deux dames comme titulaires. Ils sont choisis parmi la liste des joueurs de base de l'équipe concernée. Toutefois d'autres joueurs que les joueurs de base peuvent être alignés à condition de ne pas augmenter l'indice initial de la formation de base de l'équipe (FBB 353).
- Tout joueur membre du club et remplissant les conditions des articles 340 à 344 inclus peut être aligné comme joueur qui remplace un joueur de base(FBB 353).
- Toutefois, ce joueur ne peut sous aucune condition:

- Etre joueur de base d'une équipe d'une division supérieure.
- Etre joueur de base dans une équipe d'une même division (FBB 353)..

- Chaque simple doit être joué par un joueur différent. Un même joueur ne peut être aligné dans les deux doubles mixtes (FBB 353).

- Entière liberté est laissée dans la composition des paires de doubles. Toutefois, en double mixte la paire ayant le plus haut indice, calculé conformément à l'article 352, doit jouer comme première paire. En cas d'indice égal le choix de la première paire est libre (FBB 355).

- 30 minutes avant la rencontre, les capitaines d'équipe remettent au responsable de la rencontre la composition de leur équipe complète et ceci aussi bien pour les simples que pour les doubles en indiquant les joueurs de réserve éventuels (FBB 353).

- Le formulaire "composition d'équipe" (voir annexe) renseignera pour chaque joueur: nom, prénom, classement et numéro d'affiliation de la ligue (FBB 353).

- Si d'autres joueurs que des joueurs de base sont alignés, l'ordre des simples doit rester conforme avec l'ordre de leur classement (FBB 353).

- Une équipe ne peut participer à une rencontre que si les effectifs lui permettent de disputer cinq matchs. Dans le cas contraire, elle est battue par forfait et est sanctionnée d'une amende conformément à l'article 366.

Si une équipe est incomplète, elle doit respecter l'ordre des matchs à jouer.

Quand un club aligne une équipe incomplète, son adversaire obtient une victoire par match non joué. Ces victoires sont toujours comptées par 2 sets à 0 et 42 points à 0. De plus, le club sera sanctionné par une amende de 10 points par match non joué. (FBB 365).

8.2.5 Remplacements et ordre des rencontres (FBB 357)

- A chaque formation d'équipe, on peut ajouter deux messieurs et deux dames comme remplaçants éventuels, sinon ils/elles ne peuvent pas participer à la rencontre.

Ces remplaçants seront renseignés sur le formulaire "composition d'équipe" sous la rubrique "remplaçants" dans l'ordre de leur classement individuel.

Les titulaires qui ne sont pas alignés dans 3 matches (voir article 353.3), sont également considérés comme remplaçants.

En tout cas, les remplaçants doivent avoir un classement inférieur ou égal aux joueurs alignés qu'ils remplacent dans cette rencontre (FBB 356).

- Un joueur ne peut être remplacé que lorsque ce joueur fait défaut ou se blesse avant ou en cours de rencontre.

Un joueur qui abandonne un match, ne peut plus être aligné à aucun autre match de la même rencontre.

Un joueur disqualifié ne peut pas être remplacé au cours de la même rencontre.

1. Si un joueur est défaillant ou absent en simple, un remplaçant ou un titulaire repris sur le formulaire composition d'équipe prend sa place suivant son classement.
2. Si en double, un joueur est défaillant ou absent, un remplaçant ou un titulaire repris sur le formulaire 'composition d'équipe prend sa place. Quand un remplaçant est aligné, l'article 355 reste d'application (FBB 357).

8.3 Spécificités Interclubs de Ligue

ATTENTION Changements Fondamentaux des Interclubs de Ligue :

- Nombre des rencontres en Interclubs mixters
- Volants
- Règles des joueurs prêtés
- Classement des joueurs
- Equipes incomplètes

8.3.1 Juge-arbitre

- Le juge-arbitre (quel que soit son grade) doit être en possession de sa carte d'arbitrage en règle.
- Le juge-arbitre contrôle la feuille des résultats et signe la feuille de résultats du modèle officiel.
- Le juge-arbitre doit être présent durant toute la durée de la rencontre.
- Le juge-arbitre est seul responsable pour trancher tout différent entre joueurs et arbitres sur l'application des règles du jeu.
- Le Juge arbitre qui ne peut être ni joueur, ni réserve de l'équipe alignée pour la rencontre, est choisi parmi les arbitres officiels membres ou non du club visité. (LFBB 631).

8.3.2 Règles de jeu

- Chaque match est joué suivant les règles de jeu déterminées par B.W.F.

8.3.3 Utilisation des volants (LFBB 616)

- Toute la rencontre interclubs devra être jouée avec un même type de volant agréé.
- Toutes les rencontres se jouent avec des volants en plumes de types agréés, sauf accord des deux capitaines d'équipes pour jouer toute la rencontre avec des volants modifiés (plastique ou Nylon) d'un des types agréés par la Commission F.B.B. compétente
- En cas de nombre insuffisant de volants du modèle décidé en début de partie pour terminer la rencontre, le club visité perdra les matchs non joués par forfait. Toutefois, les points obtenus dans un match arrêté restent acquis

8.3.4 Equipe alignée lors d'une rencontre

- Avant la rencontre, les Capitaines doivent remettre au Juge arbitre, sous enveloppe fermée, la composition de leur équipe complète et ce tant pour les simples que pour les doubles avec désignation des réserves autorisées.

- Tous les joueurs doivent être présents à l'heure fixée par le début de la rencontre.
- Peut être aligné dans une équipe de club, tout joueur remplissant les conditions suivantes (LFBB 617):
 - Etre membre effectif de ce club ou avoir été cédé provisoirement à ce club conformément au Règlement en vigueur en la matière (Prêt de joueur);
 - Remplir les conditions d'affiliation à la L.F.B.B.;
- une équipe de club alignée doit être composée d'un nombre de membres effectifs d'un même club supérieur ou égal au nombre de membres prêtés (LFBB 618).
- Si un Juge arbitre est présent, le capitaine d'équipe lui remettra également la carte identité ou le passeport de tous les joueurs repris sur la feuille de composition d'équipe pour lui permettre de vérifier leur identité. Les joueurs sans pièce d'identité ne pourront pas jouer (LFBB 622).
- Les équipes sont formées des joueurs inscrits sur les formulaires de formation d'équipes ou de réserves et dans le strict respect des classements individuels (LFBB 622).
- Pour les interclubs mixtes (LFBB 622):
 - Pour être complète une équipe doit comprendre au minimum 2 messieurs et 2 dames (Interclubs mixtes) et 2 messieurs, 2 dames (Interclubs non mixtes). Chaque simple doit être joué par un joueur différent.
 - Un même joueur ne peut être aligné dans les deux doubles mixtes.
 - Les équipes sont formées des joueurs inscrits sur les formulaires de formation d'équipes ou de réserves et dans le strict respect des classements individuels.
- Pour les interclubs non mixtes (LFBB 622):
 - Pour être complète une équipe doit comprendre au minimum 4 joueurs.
 - Chaque simple doit être joué par un joueur différent.
 - Les paires de double devant rester identiques pendant tout l'interclubs, un même joueur ne s'alignera que dans les deux matches de son équipe.
- Paire de doubles (LFBB 623) :
 - Entière liberté est laissée dans la composition des paires de doubles.
 - Toutefois, la paire composée des deux joueurs dont le total des indices de valeur est le plus élevé joue en premier (ART.620).
 - Si, après remplacement d'un des joueurs de cette paire, l'indice se révèle inférieur à l'indice de la deuxième paire, la paire ayant subi le remplacement se voit reléguée à la deuxième place.
- Equipes incomplètes :
 - Une équipe ne peut participer à une rencontre que si ses effectifs lui permettent de disputer 4 rencontres

- Quand un club aligne une équipe incomplète :
 - Tout joueur absent compte pour l'indice le plus faible du titulaire de même sexe repris dans le calcul de l'indice d'équipe (art 619).
 - Son adversaire obtient une victoire par partie non jouée.
 - Ces victoires sont comptées par le score maximal à 0.

8.3.5 Classement des joueurs

Pour un joueur doté d'un triple classement :

- le classement pris en compte pour déterminer l'indice de l'équipe est :
 - son meilleur classement pour les compétitions mixtes
 - son meilleur classement en simple et double homogène pour les compétitions Messieurs et Dames.
- Le classement pris en compte pour déterminer son indice personnel dans la discipline dans laquelle il est aligné est son classement dans la discipline.

8.3.6 Remplacements et ordre des rencontres

- En simple, l'ordre des rencontres est fixé par le classement individuel de chaque joueur (LFBB 622). En double, la paire composée des deux joueurs dont le total des indices de valeur est le plus élevé joue en premier (LFBB 623).
- Aucun appel à un joueur extérieur à l'équipe ne pourra être fait. En cas de défaillance d'un joueur, celui-ci peut être remplacé (LFBB 624):
 - Soit par un joueur de réserve
 - Soit par un autre joueur de l'équipe.
- Dans tous les cas, le joueur remplaçant doit avoir un indice égal ou inférieur au joueur remplacé (LFBB 624)
- En simple, il joue dans la position correspondant à son classement.
- En double (LFBB 625):
 - si un seul joueur est remplacé, il faut revoir l'ordre des rencontres en fonction des nouveaux totaux des indices de chaque équipe ;
 - Si la première paire complète manque, c'est la deuxième paire qui prend sa place et les réserves forment la deuxième paire ;
 - Si dans chaque paire, il manque un joueur, les réserves complètent les paires.

8.3.7 Réception – Horaire – Interruption de rencontre

- Obligations du club visité (LFBB 628) :
 - Aucune rencontre ne peut débuter avant 19 heures un jour ouvrable.
 - Le club visité a le devoir de prendre toutes les dispositions pour que ses installations soient prêtes et que les joueurs de son équipe soient présents en nombre suffisants à l'heure fixée pour le début de la rencontre pour lui permettre de disputer 4 parties
 - Si le premier match de l'interclubs n'a pas commencé 30 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre pour une raison incombant à l'équipe visitée, le Capitaine de l'équipe visiteuse a le droit d'exiger que le Juge arbitre ou à défaut le Capitaine ou un joueur de l'équipe adverse déclare forfait du club visité. La feuille

d'arbitrage sera complétée en conséquence, le motif du forfait y étant indiqué (LFBB 628).

- Obligations du club visiteur (LFBB 629) :
 - Il appartient au club visiteur de prendre toutes les dispositions pour que les joueurs de son équipe soient présents en nombre suffisants à l'heure fixée pour le début de la rencontre pour lui permettre de disputer 4 parties
 - Si le premier match de l'interclubs n'a pas commencé 30 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre pour une raison incombant à l'équipe visitée, le juge arbitre est habilité à prendre toutes mesures dans l'intérêt d'un bon déroulement de la rencontre.

8.4 Spécificités Coupe de la Ligue

8.4.1 Règlements généraux

- Tous les règlements appliqués aux interclubs LFBB sont d'application sauf stipulations contraires comprises dans le règlement spécifique à la Coupe LFBB avec handicap.

8.4.2 Juge-arbitre

- Cfr Interclubs de Ligue

8.4.3 Réception – Horaire – Interruption de rencontre

- Cfr Interclubs de Ligue

8.4.4 Utilisation des volants

- Les volants seront exclusivement du modèle «PLUMES», agréés par la LFBB, (la liste de ces volants se trouve reprise dans l'annuaire).

8.4.5 Equipe alignée lors d'une rencontre

- En plus des titulaires, peuvent être alignés tous les joueurs répondant aux critères de l'ART.617 LFBB, **à condition qu'il(s) n'augmente(nt) pas l'indice de l'équipe.**

8.4.6 Remplacements et ordre des rencontres

- Cfr Interclubs de Ligue

8.4.7 Déroulement d'une rencontre

- Chaque rencontre se disputera sur l'ensemble de 8 matches, soit 4 simples et 4 doubles (départage en cas d'égalité: se reporter à l'ART. 609 des règlements LFBB).
- Lors de chaque match, le joueur le plus haut classé (ou l'équipe ayant le plus haut indice d'équipe en doubles) a l'avantage du service au premier set (Article 5)
- Handicaps en points par classement (comparativement au classement A) (cfr annexe aux règlements spécifiques de la coupe).
- Les arrêts de jeu dans chaque set et le changement de terrain au 3ème set doivent être effectués lorsqu'une équipe a marqué la moitié du nombre total des points requis pour remporter le set (on prendra le nombre immédiatement supérieur à cette valeur si ce n'est pas un nombre entier).

- Lors de cette compétition par handicap, tous les matchs se jouent en 21 points. **Il n'y a pas de prolongation.**